

Département du Calvados

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON

2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 avril à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de VACOGNES-NEUILLY, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 avril 2018

Date d'affichage : 18 avril 2018

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Rémy GUILLEUX est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Jean-Louis LECHEVALIER, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bernard ENAULT, Catherine BIDEL, Maryan SENK, Gilles DUMENIL, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Christophe BRAUD, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Valérie LEMAITRE et Michel BANNIER.

Étaient absents excusés :

Georges LAIGNEL, Véronique COLLET, Bruno LEGRIX, Laurent JACQUIN, Laetitia DESLANDES, Catherine LEMAITRE, Franck ROBILLARD, Gérard DEREL, Henri LOUVARD, Philippe BOUCHARD, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-Pierre GLINEL et Mireille BEUVE.

Étaient absents :

Romain MASSU

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Arnaud GUERIN, Audrey THARAUD et Maw CLAICH

Pouvoirs :

Georges LAIGNEL à Bernard ENAULT

Bruno LEGRIX à Michel BANNIER

Laurent JACQUIN à Alain GOBE

Laetitia DESLANDES à Henri GIRARD

Gérard DEREL à Catherine BIDEL

Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA

Henri LOUVARD à Maryan SENK

Jean-Pierre GLINEL à Valérie LEMAITRE

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTE : 35

Avant d'étudier les points à l'ordre du jour, le Président donne la parole à Madame Catherine BIDEL, Monsieur Nicolas PLANTIER, Madame Anne HUIBAN REGARDEMBAS et Madame Marion HEUVELINE afin de présenter aux conseillers communautaires les nouveaux services proposés par La Poste.

A l'issue de cette présentation, il est précisé que les documents présentés seront transmis aux communes.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur les comptes rendus des réunions des 14 et 22 mars 2018. Aucune remarque n'ayant été formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION N°2018/055 : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS (TEOM) 2018
--

Le Président rappelle que la TEOM est toujours applicable sur le territoire de l'ex-communauté de communes de la Vallée de l'Orne, pour financer la participation à verser au SMICTOM de la Bruyère pour la réalisation du service, aussi :

Considérant le produit attendu pour l'année 2018, de 606 411 €
Considérant le montant des bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer ainsi le taux de TEOM pour 2018 à 13.85%.

DELIBERATION N°2018/056 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR L'AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ENTRETIEN DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE POUR 3/35EME

Vu la délibération du 16 janvier 2017 portant création de l'ensemble des postes nécessaires suite à la fusion des communautés de communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne,

Vu le poste d'adjoint technique de 3/35ème

Vu la nécessité de reconduire le contrat de l'agent arrivant à son terme le 31 mai 2018, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat pour une durée de 12 mois à compter du 01 juin 2018 et d'autoriser son Président à signer le contrat correspondant.

Il est précisé que ce contrat concerne l'agent qui a été recruté pour la surveillance et l'entretien du gymnase communautaire à Fontaine Etoupefour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat sus visé,

AUTORISE le Président à signer le contrat et tout document administratif et financier relatif à ce sujet,

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

DELIBERATION N°2018/057 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE.

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président propose la création d'un poste d'agent de maîtrise pour nommer un agent inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent de maîtrise par promotion interne.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer :

- sur la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01 mai 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} mai 2018,

AUTORISE le Président à signer l'arrêté et tout document administratif et financier relatif à ce sujet,

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Jean-Louis LECHEVALIER, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bernard ENAULT, Catherine BIDEL, Franck ROBILLARD, Maryan SENK, Gilles DUMENIL, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Christophe BRAUD, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Valérie LEMAITRE et Michel BANNIER.

Étaient absents excusés :

Georges LAIGNEL, Véronique COLLET, Bruno LEGRIX, Laurent JACQUIN, Laetitia DESLANDES, Catherine LEMAITRE, Gérard DEREL, Henri LOUVARD, Philippe BOUCHARD, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-Pierre GLINEL et Mireille BEUVE.

Étaient absents :

Romain MASSU

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Arnaud GUERIN, Audrey THARAUD et Maw CLAICH

Pouvoirs :

Georges LAIGNEL à Bernard ENAULT

Bruno LEGRIX à Michel BANNIER

Laurent JACQUIN à Alain GOBE

Laetitia DESLANDES à Henri GIRARD

Gérard DEREL à Catherine BIDEL

Jean-Louis MALAQUIN à Martine PIERSIELA
Henri LOUVARD à Maryan SENK
Jean-Pierre GLINEL à Valérie LEMAITRE
Catherine LEMAITRE à Franck ROBILLARD

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoir : 9
Nombre de suffrages exprimés : 37
VOTE : 37

DELIBERATION N°2018/058 : ADHESION A L'ASSOCIATION « CALVADOS ATTRACTIVITE ».

Le Président informe le conseil communautaire qu'à la demande du Président du Conseil Départemental du Calvados, le Comité Départemental du Tourisme (CDT), a évolué en une Agence d'Attractivité.

L'objet de cette association porte sur les actions suivantes :

- définir et mettre en oeuvre une stratégie visant à attirer de nouvelles populations actives dans la Calvados et à ancrer la population autochtone en valorisant le cadre de vie du territoire.
- montrer tous les atouts dont disposent le département du Calvados et ses territoires infra-départementaux, les valoriser en les mettant en visibilité et en les faisant porter par l'ensemble des forces vives, qu'elles soient économiques, associatives, culturelles ou sportives.
- préparer et mettre en oeuvre la politique touristique du département (Plan tourisme).

Calvados Attractivité intervient au profit des acteurs publics et privés du territoire départemental dans les domaines de compétences suivant :

- L'Ingénierie territoriale et de projet ;
- Le Marketing et la communication ;
- L'Animation de réseaux et la gestion de projets collectifs
- Le Digital.

C'est dans ce contexte que cette nouvelle structure souhaite associer la communauté de communes à la nouvelle gouvernance en tant que membre titulaire dans le collège des institutionnels.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour :

- Autoriser l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Calvados Attractivité »
- Désigner un représentant qui siègera au sein de l'assemblée générale de l'association

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Agence d'Attractivité « Calvados Attractivité »

DESIGNE, après appel à candidature, Laurent PAGNY en qualité de représentant de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et l'Odon à l'assemblée générale de l'association,

AUTORISE le Président à signer tout document administratif et financier relatif à ce sujet,

DELIBERATION N°2018/059 : ANNULATION DE TITRE

Sur proposition du Président, le conseil accepte ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'annuler le titre 2015 T 97 émis le 24/07/2015, émis à l'encontre de l'association Football Club de Fontaine Etoupefour, d'un montant de 208 €

QUESTIONS DIVERSES

1) Défi Ecole Energie.

Monsieur Laurent PAGNY fait savoir aux conseillers communautaires que le SDEC Energie organise une opération dénommée « Défi Ecole Energie ». Cette opération repose sur le binôme école/commune pour travailler sur le thème de la transition énergétique. Une convention sera passée avec la communauté de communes qui participera financièrement à l'opération.

Aussi, il est demandé aux communes et écoles intéressées de faire part de leur candidature à la communauté de communes dès que possible.

2) Vigi-foncier

Dans le cadre d'une convention à passer avec la SAFER, il est rappelé que les communes doivent transmettre à la communauté de communes les coordonnées de la personne qui sera destinataire des informations concernant les ventes et les achats de terrain sur la commune.

Pour les communes n'ayant pas encore donné ces informations, il est demandé que celles-ci soient données au plus vite.

3) Réunions des maires

Le Président informe les conseillers communautaires que 2 réunions des maires sont prévues. Elles auront lieu les :

14 mai 2018 à Fontaine Etoupefour à 18H

Dans le cadre de l'étude sur l'uniformisation des services et du financement des déchets sur le territoire de la communauté de communes, une réunion des maires est organisée afin d'évoquer les aspects organisationnel et financier du service.

04 juin 2018 à la salle polyvalente d'Esquay Notre Dame à 18H

Dans le cadre du transfert de la compétence enfance-jeunesse, une réunion des maires est organisée afin d'avoir un temps d'échange sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président

Bernard ENAULT